

ROYAUME DE BELGIQUE  
Province :  
Commune :  
Réf. :

### DÉCLARATION D'ARRIVÉE

Le (la) ressortissant(e) : (nom et prénoms)  
de nationalité :  
né(e) à : le (en) :  
arrivé(e) en Belgique le :  
demeurant en cette commune à l'adresse :

est autorisé(e) au séjour jusqu'au :<sup>(1)</sup>

Marché du travail :<sup>(2)</sup> limité  
non

La présente déclaration ne vaut qu'accompagnée du document d'identité dont l'intéressé(e) est titulaire :<sup>(3)</sup>

**SPECIMEN**

**LE PRÉSENT DOCUMENT NE CONSTITUE EN AUCUNE FAÇON UN TITRE D'IDENTITÉ OU UN TITRE DE NATIONALITÉ.**

Fait à , le  
Le Bourgmestre ou son délégué

Photo + Sceau

-----  
<sup>(1)</sup> Date d'échéance : trois mois au maximum à partir de la date d'entrée dans le Royaume à moins que le visa ou l'autorisation tenant lieu de visa, apposé sur le passeport ou le titre de voyage en tenant lieu, ne fixe une durée plus courte.

<sup>(2)</sup> Biffer la mention inutile.

<sup>(3)</sup> Indiquer la nature et les caractéristiques du document et, éventuellement, les caractéristiques et la validité du visa de voyage.